



## Procès-verbal du conseil d'école du 2ème trimestre

Les conditions sanitaires et la mise en place du confinement nous ont amené à ne pas organiser de conseil d'école en présentiel. Le conseil d'école a pris la forme d'une réunion virtuelle.

Mr Daviaud remercie les participants et notamment les représentants de parents qui malgré le contexte s'impliquent dans le fonctionnement de l'école.

Présents :

<b>Mairie</b>	Mr Bouancheau adjoint aux affaires scolaires Mme Hamou responsable des affaires scolaires (en remplacement de Mme Guinaudeau) Mme Mandret, Atsem référente
<b>Parents élus</b>	Mme Colonnier Mme Hucteau Mme Jenane Mme Rondeau
<b>Personnel enseignant</b>	Mme Baudé Mme Bertrand Drouault Mme Cazal Mr Daviaud Mme Massip Mme Queveau
<b>DDEN</b>	Mme Barsi (DDEN)
<b>Excusé</b>	M. Arnoux (IEN)

### Rappel de l'ordre du jour :

- Annulation des Portes Ouvertes et conséquences
- Sécurité : visite périodique et exercices incendies
- Situation sanitaire et conséquences
- Aide aux élèves en difficulté et orientation
- Travaux : classe de Mr Daviaud et dortoir
- Questions diverses

## **1- Annulation des Portes Ouvertes et conséquences**

Les conditions sanitaires nous ont contraints à reporter les Portes Ouvertes initialement prévues le samedi 13 février.

Il a fallu nous réadapter en réalisant un film de présentation de l'école visible sur le site internet de l'école.

Suite à la proposition d'un parent d'élève, nous envisageons également de réaliser une visite virtuelle 3D à la manière de Google Maps pour permettre aux familles de se « promener » virtuellement dans l'établissement.

Une nouvelle date de Portes Ouvertes a été arrêtée le samedi 29 mai.

Nous craignons que le report de nos Portes Ouvertes ne nous permettent pas d'avoir une vision précise de nos effectifs en septembre. Nous incitons donc toutes les familles concernées par une entrée en maternelle et déjà présentes sur les écoles Dolto et Prévert à valider leur inscription en mairie.

## **2. Visite périodique et exercices incendies.**

Chaque année, nous devons organiser 3 exercices incendies sur temps scolaire, un exercice attentat intrusion et un exercice de confinement. Les conditions de ce dernier ne sont pas compatibles avec les contraintes sanitaires (brassage des élèves). Nous le réservons pour la fin de l'année si cela est possible.

Les premiers exercices se sont très bien déroulés.

La municipalité a également procédé à un exercice sur le temps de restauration qui a montré son efficacité.

Par ailleurs, tous les 5 ans, une visite périodique est organisée pour s'assurer de la bonne tenue du registre de sécurité et du bon respect des normes.

Un avis favorable a été donné.

Le manque de formation de l'équipe enseignante aux organes de sécurité de l'établissement et aux gestes de premiers secours a été évoqué avec le pompier responsable de la visite. Ce point est systématiquement relevé lors des visites des établissements scolaires et demandé par les enseignants mais ne fait toujours pas partie d'une formation périodique.

## **3. Situation sanitaire et conséquences**

Les établissements scolaires n'échappent pas aux contraintes sanitaires liées à la crise de la Covid.

Nous nous efforçons de respecter au mieux le protocole en vigueur.

Les principales difficultés que nous rencontrons concernent :

- le jugement de l'état de santé d'un élève : tous les symptômes hivernaux pouvant faire penser aux symptômes de la Covid, il nous est très difficile de faire la part des choses entre le simple rhume et une suspicion de Covid.

Nous portons notre vigilance principalement sur l'apparition de fièvre. Dans ce cas, les familles sont systématiquement incitées à venir chercher leur enfant et celui-ci est isolé sous la surveillance d'un adulte.

Nous sommes obligés de faire confiance aux familles pour ne pas faire prendre de risques aux autres élèves et au personnel adulte de l'école.

- Le non-brassage des élèves : nous sommes parvenus à l'organiser sur l'ensemble du temps scolaire. Toutefois, nous nous rendons compte que cela peut être difficile à vivre par les enfants qui ne peuvent pas retrouver leurs camarades des autres classes.

Une famille nous a interrogé sur la diminution des temps de récréation pourtant indispensable en cette période où les activités extérieures sont limitées. Nous tenions à préciser que les enfants ont quasiment le même temps que d'habitude (30 min maximum par demi-journée)

La seule différence concerne le retour à 13h30. En temps normal, lorsque les enfants avaient terminé leur repas à 13h20, ils pouvaient sortir sur la cour jusqu'à 13h30 lors de l'accueil des enfants qui rentrent manger chez eux. Nous avons choisi de supprimer ce temps car cela nécessitait d'effectuer deux lavages des mains en 10 minutes (après la cantine et en rentrant en classe) et parce que nous aurions dû organiser 5 zones sur la cour au lieu de 3 puisque désormais certains élèves des classes de Gaëlle/Flora et de Célia ne font plus la sieste.

A la place, un temps calme est proposé en classe pour assurer la transition entre le repas et la reprise des activités scolaires.

- La mise en place de projets :

Beaucoup d'activités habituellement au programme de l'année scolaire doivent être annulées ou au mieux reportées.

Ainsi, la sortie au salon des Artistes pour les GS a dû être annulée.

Les activités à la bibliothèque municipale ont été transformées. L'animatrice se déplace directement à l'école. Nous la remercions pour son adaptation.

Les spectacles de la communauté de communes sont reportés au mois de juin pour le moment.

Nous réfléchissons actuellement en équipe aux sorties scolaires pouvant éventuellement s'organiser. A défaut de pouvoir nous rendre dans un lieu de visite, nous nous orientons vers une éventuelle sortie extérieure avec pique-nique et activités de pleine nature. Il faudra évidemment que ce lieu permette d'assurer le confort des enfants (toilettes notamment).

Pour la fête de l'école du mois de juin, les parents de l'Amicale nous ont sollicités pour réfléchir ensemble à des alternatives. Plusieurs options sont à l'étude : fête d'école étalée sur une semaine avec des représentations en soirée dans les deux sites Dolto/Prévert , représentation filmée....

Nous engageons juste la réflexion mais les idées de tous seront les bienvenues.

Enfin, nous nous sommes permis d'alerter les familles sur l'importance de veiller à ne pas céder à l'augmentation du temps de présence des enfants devant les écrans et l'importance de maintenir le plus possible les activités en extérieur. Les contraintes sociales de notre vie actuelle ont aussi des conséquences sur le comportement des enfants.

Mr Daviaud en profite pour remercier les représentants de parents pour leur réactivité dans les échanges sur cette question et les familles qui nous ont fait un retour.

#### **4. Aide aux élèves en difficulté et orientation**

Lors de nos réunions de suivi des élèves avec les membres du réseau d'aide (RASED) ou avec Mme Retailleau, médecin scolaire, nous avons fait le constat que plusieurs de nos élèves de GS notamment, rencontraient des difficultés d'apprentissage et nous questionnaient sur leur capacité à entrer, dès l'an prochain dans les apprentissages de CP.

L'école maternelle est devenue obligatoire dès 3 ans pourtant les dispositifs d'aide n'ont pas évolué au sein de l'Education Nationale : les enseignants du RASED ne peuvent pas faire de suivi, l'enseignant spécialisé pour les enfants allophones non plus.

En dehors de l'école, les relais sont également de plus en plus rares : le Centre Médico Social Précoce (CAMPS) est saturé, les orthophonistes également et nous n'avons plus de pédiatre sur les Herbiers.

Face à ce constat, nous n'avons aucune aide à proposer aux familles. Nous nous contentons de constats: visite chez le médecin scolaire, observation par le Rased mais rien ne peut leur être proposé mise à part les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) menées en fin de journée par les enseignants.

Lors de nos échanges avec le Dr Retailleau, nous nous accordons sur le même constat: on envoie certains enfants en CP avant d'avoir acquis des bases solides. Pourtant, ces enfants progressent en maternelle mais à leur rythme.

Nous sommes convaincus que pour certains d'entre eux, une année de plus en maternelle pour finir de les préparer à entrer dans les apprentissages plus scolaires serait de nature à éviter ces échecs annoncés. Cela nécessite d'avoir une vision préventive et non palliative comme actuellement avec des maintiens décidés souvent qu'à la fin du cycle 2 (classe de CE2)

Les familles partagent d'ailleurs très souvent ce constat. Malheureusement, le maintien en GS passe par un dossier MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

Nous devons donc considérer l'enfant comme handicapé pour lui permettre d'être maintenu une année en maternelle et d'apprendre à son rythme. Cela nous apparaît d'une violence bien éloignée du principe de bienveillance que l'on nous demande d'appliquer.

Ce constat, nous le faisons depuis de nombreuses années mais la période de confinement n'a fait qu'accentuer cette situation.

Nous avons donc sollicité par mail Mr Arnoux, Inspecteur de la circonscription Haut Bocage pour pouvoir échanger sur ce sujet avec des membres du RASED et le Dr Retailleau. Nous attendons une proposition de date pour pouvoir évoquer de vive voix ce sujet.

Les parents élus nous assurent de leur soutien.

Mr Bouancheau reconnaît que le manque de professionnels de santé sur le territoire est un problème. Des solutions sont activement recherchées.

## **5- Travaux : classe de Mr Daviaud et dortoir**

Lors du programme de rénovation de l'école, les travaux du rez de chaussée du bâtiment principal n'avaient pas pu être effectué (couloirs, classe de Mr Daviaud et dortoir mitoyen). La modification de l'implantation informatique avait repoussé la rénovation de ces salles. La municipalité va mettre en place prochainement un calendrier d'intervention pour finaliser la remise aux normes informatiques des salles de l'établissement. La mise en peinture pourra s'effectuer par la suite.

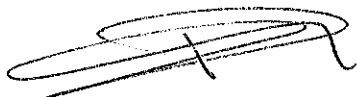
## **6- Questions diverses**

Question d'un parent élu : Avec le déménagement du cinéma en dehors du centre ville, est-ce que des moyens supplémentaires seront attribués aux écoles en terme de transports pour permettre aux élèves de se rendre à des séances ?

Le déplacement du cinéma nécessitera en effet de prendre en compte l'éloignement et l'obligation de transport pour permettre aux écoles de continuer à bénéficier de ce type d'installation.

Les secrétaires de séance

A. Queveau



A. Daviaud



École Maternelle Publique  
Françoise DOLTO  
24, Rue St Blaise  
85500 LES HERBIERS  
TÉL : 02.51.91.07.95